

Compte Rendu CAP Locale catégorie C du 12/03/10 Tableaux d'avancement AAP1 et AAP2

Rappel sur les règles d'avancement :

➡ Règles de l'ancien système maintenues :

Les agents doivent remplir statutairement les conditions suivantes :

- Passage à AAP2 : être AA1 au 5^{ème} échelon et compter 6 années dans le grade.
- Passage à AAP1 : être AAP2 de 6^{ème} échelon et comptant 5 années de service effectif dans le grade AAP2 au 31/12/2009 ;

La procédure de sélection est partiellement déconcentrée : les propositions d'inscription sont faites par les TPG sur la base d'un nombre d'emploi attribué à chaque département et sont soumises à l'avis de la CAP locale. Les propositions d'inscription sur le tableau d'avancement sont ensuite soumises par la DGFIP à la CAP Centrale à partir de propositions faites par les TPG.

Les critères de sélection sont harmonisés au niveau national et prennent en compte par importance décroissante :

- les collègues classés en 2009 mais non promus.
- le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- Cumul des 3 dernières notes en cas de même échelon.
- en cas d'égalité, départage sur l'ancienneté dans l'échelon.

Les règles d'exclusion sont également maintenues :

- au 31/12/2009, il faut avoir au minimum la note de référence sur les 3 dernières années : les agents à -0.06, - 0.02 voire - 0.01 sont écartés.

➡ Les nouvelles règles (fléchage de fin carrière):

Les agents de 58 ans et plus au 31/12/2010 sont classés avant tous les autres. Toutefois, ne peuvent être inscrits les agents en fin de carrière partis, ou qui partiront en retraite moins de 6 mois après la date prévue (01/01/2010) de nomination au grade supérieur.

➡ **En Lot et Garonne ...**

- Suite à la CAP Centrale qui a déterminé les quotas de promotions de chaque département, sont proposés, classés :

. 4 Agents d'Administration 1^{ère} classe (sur 5 ayant vocation) pour avancement à AAP2

- | | |
|----------------------|------------------|
| 1- SIMOUNET Aurélien | T. VILLEREAL |
| 2- COCHIN Yannick | T. AGEN Mple |
| 3- BOZZI Anne | TG GRH |
| 4- BERGUIN Myriam | T. MARMANDE Mple |

. 7 AAP2 (sur 16 ayant vocation) pour avancement à AAP1 (dont 1 fin de carrière)

- | | |
|----------------------|-----------------|
| 1- LABORDE Annie | T. OPH |
| 2- SOTTIL Gilbert | TG Logistique |
| 3- BONIS Véronique | T. Ste LIVRADE |
| 4- MICHEL Olivier | T. Agen Mple |
| 5- JEANNEY Christian | T. Casteljaloux |
| 6- BONOTTO Guy | SIP Marmande |
| 7- RATTIER Nicole | TG CEPL |

- Effet au 1^{er} janvier 2010

L'importance de la notation -

Parmi les critères de sélection, il faut bien revenir (une fois de plus) sur l'importance de la notation, système pervers que les élus CGT ont une nouvelle fois dénoncé !

Ainsi, des agents plus anciens dans le même échelon ne sont pas proposés en 2010 simplement car ils sont moins bien notés que d'autres, à un moment X donné.

Les quotas imposés font que les agents ne peuvent être valorisés à leur juste valeur. On s'aperçoit depuis la mise en place de ces bonus que les agents qui ont de bonnes appréciations ne peuvent prétendre à une bonification de 0,02 ou 0,06 car le nombre de mois attribué est totalement ridicule. On voit dans ces conditions des déroulements de carrière complètement bloqués.

Pourquoi : Le passage de AA2 à AA1, de AA1 à AAP2 et AAP2 à AAP1 prend en compte comme règle les trois dernières années de notation. *Donc lorsque l'éventuel bonus de N-3 disparaît du tableau des notations, vous pouvez voir un collègue noté en N avec par exemple un bonus 0.06, passer devant vous.*

Exemple :

- Un collègue X noté en 2007 0.06 / 2008 0.02 / 2009 0.01 = +0.09
- Un collègue Y noté en 2007 0.01 / 2008 0.02 / 2009 0.06 = +0.09
- Un collègue Z noté en 2007 0.00 / 2008 0.02 / 2009 0.06 = +0.08
- Notation 2010 : la note de 2007 disparaît dans les 3 cas.
- Dans le cas courant où chacun des collègues obtient 0.01 en 2010 (car on sait très bien qu'avec le roulement positif, il est difficile d'obtenir plusieurs bonifications sur 3 ou 4 années, à moins d'être plus qu'un bon agent), les collègues Y et Z passent devant le collègue X : total de Y = 0.09 ; total de Z = 0.09 ; total X = 0.04. Celui-ci ne pourra donc pas passer AAP1 en 2011.

Voilà comment un collègue X considéré comme un bon agent voit passer le train de l'avancement mais ne prend pas le bon wagon. **C'est entre autres pour ces raisons, que la CGT est contre cette notation qui ne répond pas aux besoins réels en matière de déroulement de nos carrières et a donc, un réel impact sur nos salaires.**

Moralité : dans votre intérêt, **faites des recours**, même si vous êtes à la note pivot 0.00 ou 0.01 et que l'on veut vous faire croire que cela n'est pas une note pénalisante. Si !! Elle vous pénalise et **vous empêche de progresser même à l'intérieur de votre grade.**

VOTE:	POUR :	Administration
	ABSTENTION :	CGT – FO - CFDT

Explications sur le vote des élus CGT :

Il est bien évident que le vote de la CGT ne pouvait se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés. Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel des tableaux d'avancement :

- **Parce qu'il est issu des critères subjectifs de la notation :**
 - . la notation est le 2^{ème} critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Le SNT CGT demande qu'il devienne le 3^{ème} et dernier critère comme pour la filière fiscale.
 - . la déconcentration de gestion des quotas entraîne une inégalité de traitement en fonction du département auquel appartient l'agent.
- **Parce que la CGT réclame toujours la linéarité des carrières.**
- **Parce que les promotions par concours et examens professionnels sont des critères plus égalitaires.**
- **Parce que, rien que sur le département, ce sont au total 10 collègues ayant vocation qui sont spoliés de leur avancement** (contre 11 proposés ... et pas encore retenus).

ATTENTION !

Les CAP centrales catégorie C qui valideront les listes définitives de promus se dérouleront le 24 juin 2010.

Les élus CGT en CAP locale catégorie C

Manuela TRICHET (Agen Mple) - Laurent PICCININ (Agen Impôts) - Georges MORISSET (Paierie Dple)
Andréanne MICHEL (Paierie Dple) - Corinne LAMBERT (Vill. Mple) – Nadine ACOSTA (Penne)